

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

N° CP/2015/189 - Administration générale - 5
Révision du Schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord (SCoTAN) : Avis du Département sur le projet de SCoTAN « arrêté »

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,

Après avoir pris connaissance des dispositions et orientations du projet de SCoTAN révisé, relève qu'elles rejoignent, dans leur architecture globale, les enjeux et missions du Département. A ce titre, elle émet un avis favorable sur le projet de SCoTAN révisé.

Par ailleurs, le Département apporte les contributions et observations suivantes, qu'il souhaiterait voir prises en compte par le SCoTAN :

Sur le thème de l'habitat et du logement :

La commission permanente soutient, en cohérence avec le Plan départemental de l'habitat et la politique départementale de l'habitat, les orientations principales de développement que le SCoTAN en révision souhaite se fixer ;

Le Département plaide néanmoins en faveur d'une application raisonnée mais progressive des dispositions du SCoT en matière de production d'habitat à atteindre, et de part de logements sociaux, en ayant une approche fine des besoins en logements et en adaptant les projets et outils pour y répondre ;

Concernant la formalisation des paragraphes du Document d'orientations et d'objectifs (DOO) de l'habitat, il préconise de recomposer leur rédaction, pour une meilleure lisibilité et application ultérieure des dispositions.

Sur la question des transports et des déplacements :

Le Département souhaite appeler l'attention du SCoTAN sur le tronçon ferroviaire Obermodern/Haguenau, dont la réactivation à terme mériterait d'être également prise en compte en tant qu'orientation pour le futur ;

Il note l'intégration, dans les documents, des nouvelles formes de mobilités alternatives tels que le transport à la demande et les aires de covoiturage, et préconise de compléter le diagnostic pour étayer le développement de ces nouvelles pratiques et leurs enjeux.

Sur les projets routiers du Département :

Il confirme et appuie la prise en compte du projet de déviation de la RD 1062 à Mertzwiller, et demande de renforcer sa justification sur l'enjeu d'irrigation du bassin économique, et un objectif plus large de sécurisation de l'axe RD 1062 de Haguenau à la Moselle.

En matière de vélo et d'itinéraires cyclables :

La commission permanente conforte la rédaction du DOO du SCoTAN qui s'inscrit en cohérence avec les principes et orientations du Plan Vélo 2020 du Conseil Départemental du Bas-Rhin. Elle rappelle par ailleurs l'attachement du Département à voir parachever à terme les maillons manquants du réseau cyclable structurant, notamment ceux visant à assurer les liaisons transversales et transfrontalières entre l'Alsace du Nord et la Bande rhénane.

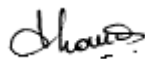
Concernant les enjeux environnementaux issus du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), pris en compte dans le SCoTAN, elle appelle à rester vigilant sur les points de conflit potentiels qui subsistent avec les zones de développement et secteurs de projet. Et ceci tout particulièrement pour la zone à vocation économique intercommunale Est de la communauté de communes du pays de Wissembourg (CCPW), pour laquelle le Département exprime son intérêt à voir préserver à terme ce foncier économique possible, pour donner une perspective et une visibilité aux projets de développement des entreprises.

Concernant le devenir de la base aérienne de Drachenbronn, le Département invite le SCoTAN à prendre en considération cet élément nouveau qui aura un impact sur la vitalité économique ainsi que sur le marché du logement du territoire de Wissembourg et de l'Outre-Forêt. Il souhaite que les orientations du SCoTAN accompagnent et soutiennent, le moment venu, le projet de restructuration du site.

Enfin, le Département souligne la nécessité, au-delà de l'outil SCoT qui doit continuer à fixer le cap, d'une mobilisation des partenaires à s'organiser pour faciliter et favoriser le développement.

C'est pourquoi, il confirme son soutien et sa disponibilité auprès du syndicat mixte du SCoT à approfondir, pour la suite, les modalités concrètes de mise en œuvre des orientations du SCoTAN.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150629-lmc192903-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 06/07/15